

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

990^{EME} REUNION

13 AVRIL 2021

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CMXC)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 990^{ème} réunion, le 13 avril 2021, sur le thème: "Examen du Rapport de la Mission sur le terrain du CPS au Soudan du sud, effectuée du 24 au 26 mars 2021".

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note des remarques liminaires faites par le Représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'avril 2021, S.E. l'Ambassadeur Mohammed Idriss Farah, ainsi que par le Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, Paix et Sécurité; prenant également note de la présentation du Rapport de la Mission du CPS sur le terrain au Soudan du sud, faite par S.E. l'Ambassadeur Jean Njeri Kamau, Représentante permanente de la République du Kenya auprès de l'UA et Présidente du CPS pour le mois de mars 2021;

Conscient de l'engagement de l'UA en tant que garant de l'Accord Revitalisé sur la Résolution du Conflit au Soudan du sud (R-ARCSS);

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le Gouvernement du Soudan du sud dans leurs aspirations à rétablir la paix, la stabilité et le développement dans leur pays, et réaffirmant également l'engagement de l'UA à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République du Soudan du sud;

Rappelant ses décisions et déclarations sur la Situation au Soudan du Sud, notamment le Communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXLV)], adopté lors de sa 945^{ème} réunion, tenue le 15 septembre 2020; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** des progrès constants dans la mise en œuvre du R-ARCSS, dans des circonstances particulièrement difficiles et, à cet égard, **félicite** toutes les parties au R-ARCSS pour leur patriotisme et leur engagement à donner une chance à la paix et les **encourage** à persévérer;
2. **Félicite**, en particulier, S.E. le Président Salva Kiir Mayardit, le Premier Vice-président Dr. Riek Machar, pour avoir placé les intérêts suprêmes du pays et de son peuple au-dessus de tout, pour avoir fait preuve du leadership nécessaire, pour avoir formé le R-TGoNU, ainsi que pour avoir résolu pacifiquement leurs différends, y compris en ce qui concerne le Gouvernorat de l'État du Haut-Nil, et les **encourage** à continuer de consolider la dynamique établie pour mettre en œuvre toutes les dispositions en suspens du R-ARCSS, en particulier pour reconstituer l'Assemblée Législative nationale de Transition (TNLA);
3. **Se félicite** des pourparlers en cours avec les mouvements dissidents, **souligne** la primauté du dialogue comme seule approche viable de la paix, les **exhorte** à adhérer immédiatement au

processus de paix en cours sans plus attendre et les **avertit** que tout opposant à la paix devra faire face à la justice;

4. **Note avec une profonde préoccupation** la situation humanitaire désastreuse au Soudan du sud et félicite la Mission des Nations Unies au Soudan du sud (MINUS) et toutes les agences humanitaires travaillant au Soudan du sud pour leur soutien continu à la population dans le besoin et **appelle** tous les États membres, qui sont en mesure de le faire, à fournir également une aide humanitaire à la population du Soudan du sud; **souligne** l'importance de l'harmonisation et de la coordination des efforts entre tous les acteurs fournissant un soutien au Soudan du sud, afin d'éviter la duplication des efforts et le gaspillage des ressources;

5. **Exprime ses condoléances** aux familles des personnes décédées, parmi lesquelles figurent des agents humanitaires, qui ont perdu la vie en soutenant la paix et le peuple du Soudan du sud, et **appelle** le Gouvernement du Soudan du sud à continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection, la sûreté et la sécurité des agences d'aide humanitaire;

6. **Exhorte** le R-TGoNU à prendre toutes les mesures possibles pour mobiliser les ressources financières nécessaires, à partir de ses propres réserves nationales, pour la mise en œuvre du R-ARCSS, en particulier le Chapitre II relatif aux dispositions transitoires de sécurité, y compris l'obtention du diplôme et le déploiement, attendus depuis longtemps, des Forces Unifiées nécessaires (NUF), ainsi que le Programme de Désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR); à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement du Soudan du sud pour fournir le soutien nécessaire;

7. **Encourage** le R-TGoNU à accélérer la mise en œuvre du Chapitre V du R-ARCSS, en particulier, la mise en place de la Cour hybride du Soudan du sud (HCSS), de la Commission pour la Vérité, la Réconciliation et la Guérison (CTRH) et de l'Autorité de l'indemnisation et de réparation (CRA), en vue de mettre fin à l'impunité, de promouvoir la justice pour les victimes de violations des Droits de l'homme et d'abus, ainsi que de jeter les bases d'une paix et d'une réconciliation durables au Soudan du sud; à cet égard, **réitère** sa demande à la Commission de l'UA de continuer à apporter son soutien à la mise en œuvre du Chapitre V du R-ARCSS ;

8. **Souligne** l'importance de préparer à temps l'organisation d'élections crédibles, transparentes et démocratiques à la fin de la Transition actuelle et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA, notamment par le biais du Centre de l'UA pour la Reconstruction et le développement post-conflit, de dépêcher d'urgence une équipe d'évaluation des besoins techniques afin d'identifier de manière exhaustive les domaines prioritaires qui nécessitent un soutien durable, ainsi que de travailler en étroite collaboration avec le R-TGoNU sur, entre autres, la rédaction de la nouvelle Constitution du pays et de fournir le soutien nécessaire au renforcement des capacités de l'Organe national de gestion des élections et des autres institutions concernées, en vue de faciliter la réussite du processus de Transition;

9. **Souligne** le rôle important des femmes et des jeunes dans les processus de paix au Soudan du sud, y compris dans les efforts visant à promouvoir la Reconstruction et le développement

post-conflit, ainsi que dans la consolidation de la paix, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle, et à cet égard, **encourage** les autorités du Soudan du sud à respecter le quota de 35% stipulé dans le R-ARCSS, en vue de garantir et de promouvoir une participation plus significative des femmes dans le processus de Transition;

10. **Se félicite** de la nomination d'un Comité de paix de haut niveau chargé de trouver des solutions durables aux violences intercommunautaires et, dans ce contexte, **encourage** le Comité à s'acquitter rapidement de son mandat d'une manière holistique et globale, en vue de promouvoir une paix et une stabilité durables dans les régions touchées du pays;

11. **Exhorte** les signataires de la Déclaration de Rome à s'engager à nouveau dans le processus de Sant' Egidio, y compris l'adhésion à l'Accord de cessation des hostilités de décembre 2017 et à la Déclaration de Rome, ainsi qu'à la résolution de janvier 2020;

12. **Réitère son appel** aux États membres de l'UA et à l'ensemble de la communauté internationale large pour qu'ils continuent à fournir tout le soutien nécessaire à la mise en œuvre complète du R-ARCSS et **exhorte** les membres concernés de la communauté internationale qui ont imposé des sanctions et d'autres formes de mesures punitives contre le Soudan du Sud à les lever immédiatement et sans condition, afin de faciliter la mise en œuvre du R-ARCSS et de créer des conditions propices au redressement et au développement socio-économiques du pays et, à cet égard, **félicite** tous les États membres qui ont apporté un soutien financier et matériel au Gouvernement du Soudan du sud, notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya et le Nigeria, et **appelle** les autres États membres à apporter également des contributions en faveur du Soudan du sud, dans un esprit de promotion de la solidarité panafricaine ;

13. **Félicite** l'IGAD pour ses efforts continus au Soudan du sud, en particulier pour son rôle de supervision dans la mise en œuvre du R-ARCSS et **l'encourage** à continuer à travailler en collaboration avec l'UA et d'autres partenaires internationaux, y compris par l'intermédiaire de son Envoyé spécial, pour soutenir le processus de paix au Soudan du sud; **salue également** les efforts du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du sud, ainsi que ceux du RJMEC pour soutenir la mise en œuvre du R-ARCSS ;

14. **Exprime sa gratitude** aux autorités du Soudan du sud pour avoir trouvé le temps d'interagir avec la délégation du CPS au cours de la Mission sur le terrain, ainsi qu'à tous les interlocuteurs, à savoir la Communauté diplomatique africaine, l'IGAD, le RJMEC, la CITSAMVM, la MINUS, la Troïka, les Représentants des Organisations de la société civile, ainsi que la MINUS pour avoir fourni un soutien à la délégation du CPS ;

15. **Exprime une gratitude particulière** au Bureau de Liaison de l'UA à Juba pour avoir facilité le bon déroulement de la Mission sur le terrain et **salue** les efforts du Bureau de Liaison pour promouvoir efficacement la visibilité de l'UA sur le terrain; **note avec préoccupation** les contraintes de capacité institutionnelle auxquelles le Bureau est confronté et, à cet égard, **demande** au Président de la Commission de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour

s'assurer que le Bureau dispose de toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, afin de lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat; et

16. ***Décide*** de rester activement saisi de la question.